

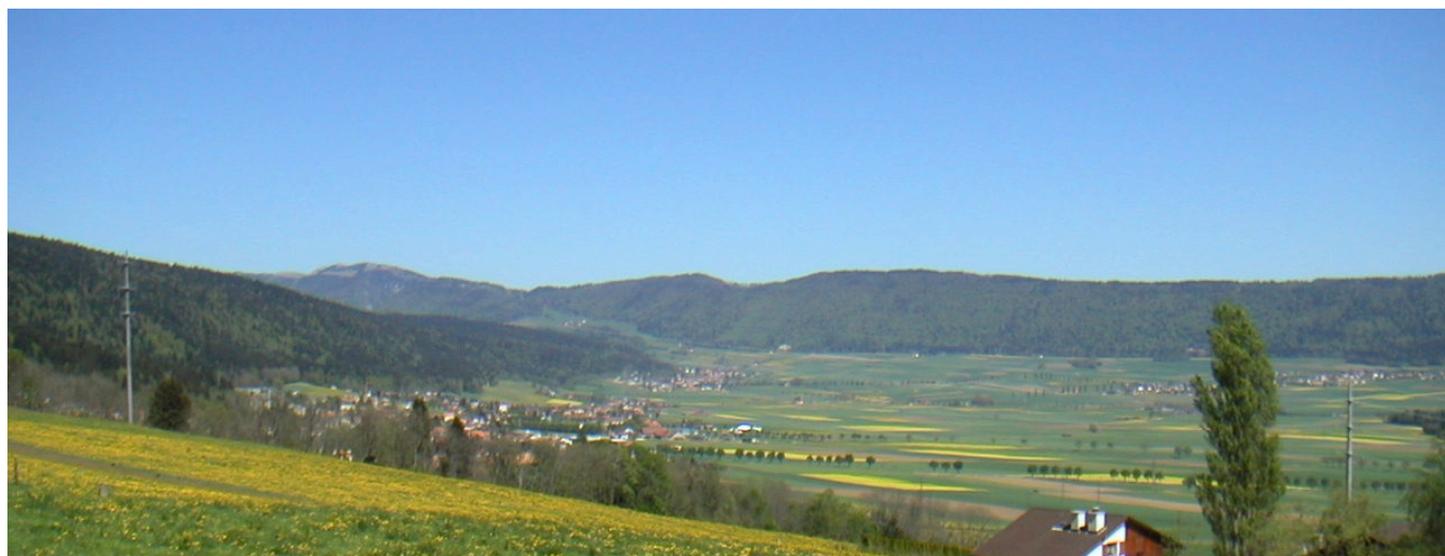


Val-de-Ruz

Projet Fusion 2013

Dimension sociétale I





UNE ÉVIDENTE COMMUNAUTÉ

Les habitants et les villages du Val-de-Ruz constituent une entité bien distincte au cœur du canton

La dimension sociétale d'un projet de fusion de communes concerne les aspects concrets de la vie quotidienne de leurs habitants, indépendamment des questions économiques ou administratives.¹

Si l'on considère que la commune est aussi un espace social, un lieu d'identité et de rencontre, alors il faut expliciter ce que l'on attend de la fusion dans cette dimension. On ne fusionne pas uniquement pour résoudre des problèmes financiers, baisser l'impôt, faire des investissements autrement insupportables. Il faut un projet de société, même modeste.

L'objectif de notre démarche est d'une part de montrer que la vie courante, sociale, économique, des communes concernées est déjà très largement

ouverte sur l'extérieur sans que cela se traduise par une perte d'identité ou d'appartenance au local. D'autre part, il s'agit de réfléchir à un projet sociétal défini dans le nouvel espace projeté.

Ce document s'articule donc en plusieurs sections visant à décrire la situation actuelle des composantes sociétales du Val-de-Ruz, et à esquisser les axes d'un développement futur de ces composantes qu'une fusion permettrait ou requerrait.

¹ Repris en partie des documents du professeur B. Dafflon

UNE HISTOIRE COMMUNE²

Même si l'on a découvert des traces d'occupation du Val-de-Ruz datant de la préhistoire, la première mention écrite revient à St Martin en 998, dans l'acte de fondation du prieuré bénédictin de Bevaix.



Le développement des communautés du Val-de-Ruz est lié à l'histoire de la Seigneurie de Valangin jusqu'en 1592, date à laquelle elle a été rattachée au comté de Neuchâtel. La Seigneurie, qui s'étendait jusqu'au Doubs, fut alors divisée en cinq mairies, le Val-de-Ruz formant la mairie de Valangin.

Au chapitre des fusions et collaborations au cours des siècles, on peut noter que les 3 communes de l'ouest du Val-de-Ruz (Montmollin, Coffrane, les Geneveys-sur-Coffrane) ont formé la 'Générale Communauté' de 1486 à 1827. Plus récemment, Fenin, Villars et Saules ont fusionné en 1888.

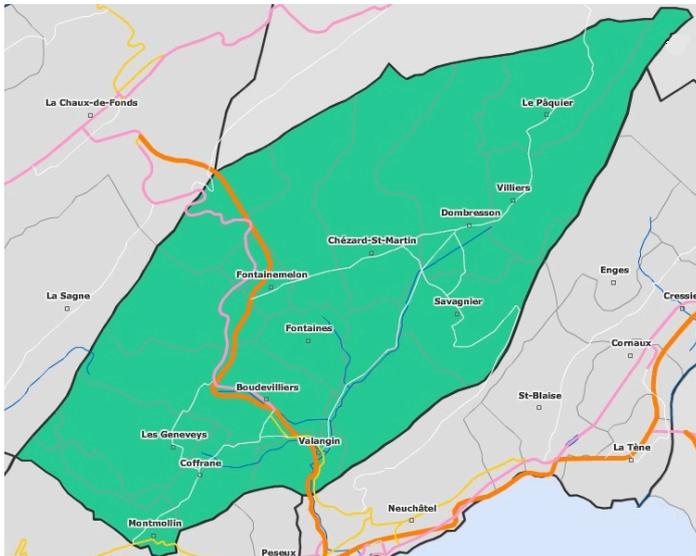
Parmi les personnages historiques du Val-de-Ruz, on peut citer Ami Girard, originaire de Chézard-Saint-Martin, qui s'illustra lors de la révolution de 1848. En outre, deux présidents de la confédération possèdent un lien avec le Val-de-Ruz : Robert Comtesse (président en 1904 et 1910) est né à Valangin, tandis que Pierre Aubert (président en 1983 et 1987) est originaire de Savagnier.

Seigneurie de Valangin

Le développement des communautés du Val-de-Ruz est lié à l'histoire de la Seigneurie de Valangin

² Cette section reprend des informations trouvées sur le site http://www.val-de-ruz.net/histoire_val_ruz.htm, elles-mêmes inspirées du livre « Le Val-de-Ruz », collection Trésors de mon pays, Editions du Griffon, 1981. A noter que l'histoire du Val-de-Ruz et de ses villages a été abondamment traitée par Maurice Evard (domicilié à Cernier), notamment dans une série d'ouvrages publiés aux Editions de la Chatière à Chézard St Martin.

Géographie



Le Val-de-Ruz forme une zone clairement délimitée entre les deux premiers anticlinaux du Jura. Le point le plus bas est à 588m (Valangin) et l'altitude la plus élevée se situe à 1551m (commune de Villiers, près de Chasseral). C'est un district à dominante agricole (54% de la superficie)³ et de faible densité de population (122 habitants/km²)⁴. La plupart des villages se trouvent au cœur de la vallée, entre 650 et 900 mètres, où se situent aussi les zones cultivées.

Cette partie centrale est entourée d'une ceinture de forêts, couronnée à son tour par des pâturages boisés et les quelques sommets qui l'entourent : Mont Racine, Tête de Ran, Mont d'Amin, Chaumont.

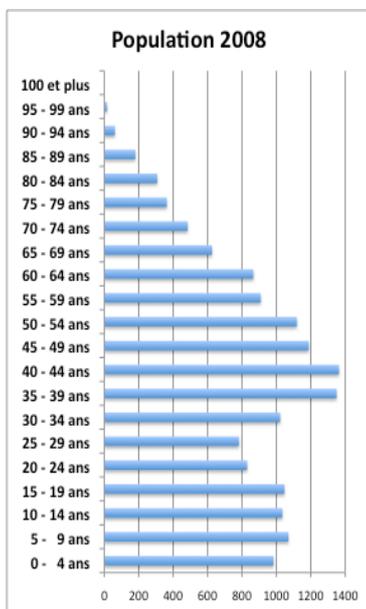
Si les eaux superficielles sont récoltées par le Seyon et ses affluents, un second bassin sous-jacent draine les eaux des versants, qui réapparaissent à la source de la Serrière.

IDENDITÉ VILLAGEOISE



Le Val-de-Ruz est constellé d'une vingtaine de villages (constitués en 16 communes) plutôt petits et proches les uns des autres, abritant entre 100 et 2000 habitants. La plupart ont gardé l'allure traditionnelle du village-rue. On y trouve quelques belles fermes typiques des 17^e -18^e siècles. En raison de la forte croissance démographique des dernières décennies, 29% des maisons individuelles ont moins de 20 ans, un record dans le canton. Autre record : 43.3% des logements sont habités par leur propriétaire³.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE³



Le Val de Ruz est un district dynamique, dont le nombre d'habitants a presque doublé en 60 ans. En comparaison cantonale, c'est une population plutôt jeune, avec une forte proportion de familles et peu de personnes seules. Relativement peu d'habitants sont nés dans leur commune de domicile, la plupart viennent d'ailleurs dans le canton. La proportion d'étrangers est plutôt faible.

En termes de profil professionnel, il y a plus d'indépendants, d'employés et de membres de professions intermédiaires, et moins de travailleurs non qualifiés, que dans le reste du canton. Moins de la moitié des actifs domiciliés dans le Val-de-Ruz y travaillent (une grande partie travaille à Neuchâtel). La proportion de personnes ayant poursuivi des études après la scolarité obligatoire est élevée, surtout dans la classe d'âge de 20 à 39 ans.

³ Recensement fédéral de la population, OFS, 2000

⁴ Au 31.12.2008



DÉJÀ UNE RÉALITÉ QUOTIDIENNE

De nombreux aspects de la vie publique et privée des habitants du Val-de-Ruz se déroulent déjà à un niveau supra communal.

RESPONSABILITÉS CANTONALES

Depuis 1848, un certain nombre de tâches initialement confiées aux communes ont été transférées à l'Etat ou à une institution paraétatique. Citons par exemple les tâches de police, certaines tâches du domaine de la santé, ou encore l'approvisionnement en électricité. Les mesures liées au Concordat HarmoS et à la Convention Scolaire Romande, introduites dès cette année, traduisent également l'engagement accru du canton dans le domaine scolaire.

COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Au fil des ans, de nombreuses tâches sont devenues trop lourdes ou trop complexes pour les communes individuelles, et les ont conduites à s'associer pour les gérer. C'est le cas par exemple de la police du feu, de l'approvisionnement en eau potable ou de l'évacuation des eaux usées.

Lors de l'inventaire réalisé ce printemps, on a recensé une centaine de collaborations impliquant au moins une commune du Val-de-Ruz, dont 72 uniquement entre communes du district. Chaque commune du Val-de-Ruz se trouve ainsi engagée dans une quarantaine de collaborations intercommunales concernant tous les dicastères. Ces collaborations sont d'envergure variée et concernent en moyenne 6 communes, cependant 15 d'entre elles regroupent l'ensemble des 16 communes (Etat-Civil, Centre de Secours de Fontainemelon, etc.).

SOCIÉTÉS LOCALES

La vie associative du Val-de-Ruz est riche de plus d'une centaine de sociétés locales, actives dans le sport, la musique, le théâtre, etc. On y compte par exemple 11 sociétés de gymnastique. Beaucoup de sociétés ont un ancrage historique dans leur village, même si leurs membres viennent aussi d'autres communes ; d'autres sociétés s'affirment au niveau de la région, tels Val-de-Ruz Basket ou le Hockey Club Val-de-Ruz.

Relevons également ici l'activité d'Espace Val-de-Ruz, dont la vocation est « animer, créer et mettre en valeur les richesses du Val-de-Ruz ». Parmi ses réalisations figurent le Salon Commercial, qui a lieu chaque année à Chézard-Saint-Martin, la création des Chemins Chouettes et le lancement du journal Val-de-Ruz Info.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

Pour nombre d'habitants, les occupations quotidiennes s'inscrivent aussi dans l'espace du Val-de-Ruz. Dès l'enfance, les Vaudruziens ont coutume de se rendre d'un village à l'autre pour toutes sortes d'activités, que ce soit à l'école secondaire, à la piscine ou chez le médecin. Le district est bien pourvu en commerces et services, et les villages sont peu distants les uns des autres.

Même les paroisses ont aboli les frontières communales : le Val-de-Ruz comprend 3 paroisses protestantes et forme une seule paroisse catholique.



LES ATOUTS DU VAL-DE-RUZ

Avant d'aborder les opportunités et les risques que représente une fusion des communes du Val-de-Ruz, il vaut la peine de détailler quelques-uns des atouts de cette région :
qu'est-ce qui contribue à la qualité de vie de ses habitants et incite de nouveaux arrivants à s'y installer ?

LA NATURE

Le cadre naturel est clairement une richesse de notre région. Il ne s'agit pas d'une nature sauvage et farouche, mais d'une nature apprivoisée où l'homme tente de vivre en harmonie avec son environnement. Parmi les sites naturels remarquables, il faut citer le Parc régional du Chasseral, et la réserve naturelle de la Combe-Biosse qui s'y abrite; le site de la Vue-des-Alpes et les crêtes en général; le cours du Seyon et de ses affluents.

Le paysage agricole témoigne aussi d'une tradition proche de la terre et des saisons. L'école cantonale des métiers de la terre et le site d'Evologia qui l'héberge, en sont le symbole, tout comme les manifestations de 'Fête la Terre' et les foires traditionnelles de Dombresson ou de Coffrane.

Ce cadre naturel se prête idéalement à la pratique de nombreux sports en plein air, que ce soit en hiver avec le ski alpin ou nordique, ou en été avec le tourisme pédestre, le VTT ou l'équitation, pour ne donner que quelques exemples.

LA CONVIVIALITÉ

La structure de la population, avec une forte proportion de familles, et sa distribution dans une multitude de villages et hameaux de taille petite à moyenne, favorisent les contacts et l'intégration.

De nombreuses manifestations, locales ou plus renommées, animent les villages à tour de rôle. Foires, marchés aux puces, brocantes rythment les saisons, tandis que les 'Jardins Musicaux' ou 'Poésie en arrosoir' attirent un public averti à Evologia.

Le Val-de-Ruz n'a pas de spécialité gastronomique particulière, mais propose des produits du terroir simples et authentiques, comme ses fromages et tommes de chèvre ou ses saucisses sèches. On peut s'en régaler à la terrasse d'une sympathique métairie, ou dans l'un de ses nombreux restaurants, à la réputation dépassant parfois les frontières cantonales.

L'ACCÈS

Ce cadre naturel idyllique est remarquablement bien situé au cœur du canton. En voiture, on atteint Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds en une quinzaine de minutes. Une ligne de train et plusieurs lignes de bus sillonnent le Val-de-Ruz vers ces mêmes destinations.

A ceux et celles qui désirent passer quelques jours à visiter et découvrir notre région, le Val-de-Ruz propose, outre quelques hôtels et un motel, des chambres d'hôtes et 'Bed and Breakfast' tenus par des particuliers, ainsi que des lits en dortoirs (par exemple au Moulin de Bayerel) permettant d'y accueillir des camps et des classes vertes.

UNE PRÉSENCE À AFFIRMER

La tranquillité est un autre atout de notre région, et il faut bien admettre que le Val-de-Ruz mène une existence discrète. Au point qu'il est à peine connu hors des frontières cantonales, et qu'il pèse peu dans les débats qui animent la République. Pourtant, le Val-de-Ruz mériterait d'affirmer son identité propre et de prendre son destin en main.

POIDS POLITIQUE DANS LE CANTON

Au classement des communes neuchâtelaises par le nombre d'habitants, la première commune du Val-de-Ruz n'est qu'au 16^e rang (Cernier). Autant dire qu'elle ne fait pas le poids dans les décisions politiques cantonales, et les autres communes encore moins. Cependant, si toutes les communes du Val-de-Ruz fusionnent, elles formeront alors la troisième plus grande commune du canton, derrière La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel (voir tableau). Cela en fera un interlocuteur incontournable des autorités cantonales, et lui permettra de revendiquer légitimement une meilleure écoute et un supplément d'autonomie.

Le poids des communes



Aujourd'hui

1.	La Chaux-de-Fonds	37'582
2.	Neuchâtel	32'819
3.	Val-de-Travers	10'864
4.	Le Locle	10'117
5.	Peseux	5'770
...		
16.	Cernier	2'200
...		
19.	Chézard -Saint-Martin	1'768
...		
52.	Engollon	103
53.	Brot-Dessous	102

Après la fusion

1.	La Chaux-de-Fonds	37'582
2.	Neuchâtel	32'819
3.	Val-de-Ruz	15'771
4.	Val-de-Travers	10'864
5.	Le Locle	10'117
6.	Peseux	5'770
...		
	<i>(BBC</i>	<i>13'281)</i>
	<i>(ABC</i>	<i>8'947)</i>

Situation à fin décembre 2009 (<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=33059>)

SITUATION AU COEUR DU CANTON, ENTRE DEUX MÉTROPOLIS

La position de cet espace naturel à mi-hauteur entre les deux pôles urbains lui réserve un rôle particulier au sein du réseau urbain neuchâtelois, pour autant qu'il s'exprime d'une seule voix. Ce troisième partenaire pourrait offrir des alternatives permettant de résoudre les querelles stériles entre le haut et le bas du canton, par exemple dans le domaine de la santé ou de la formation. Au lieu de n'être qu'une parenthèse entre les deux villes, choisissons d'être un trait d'union !

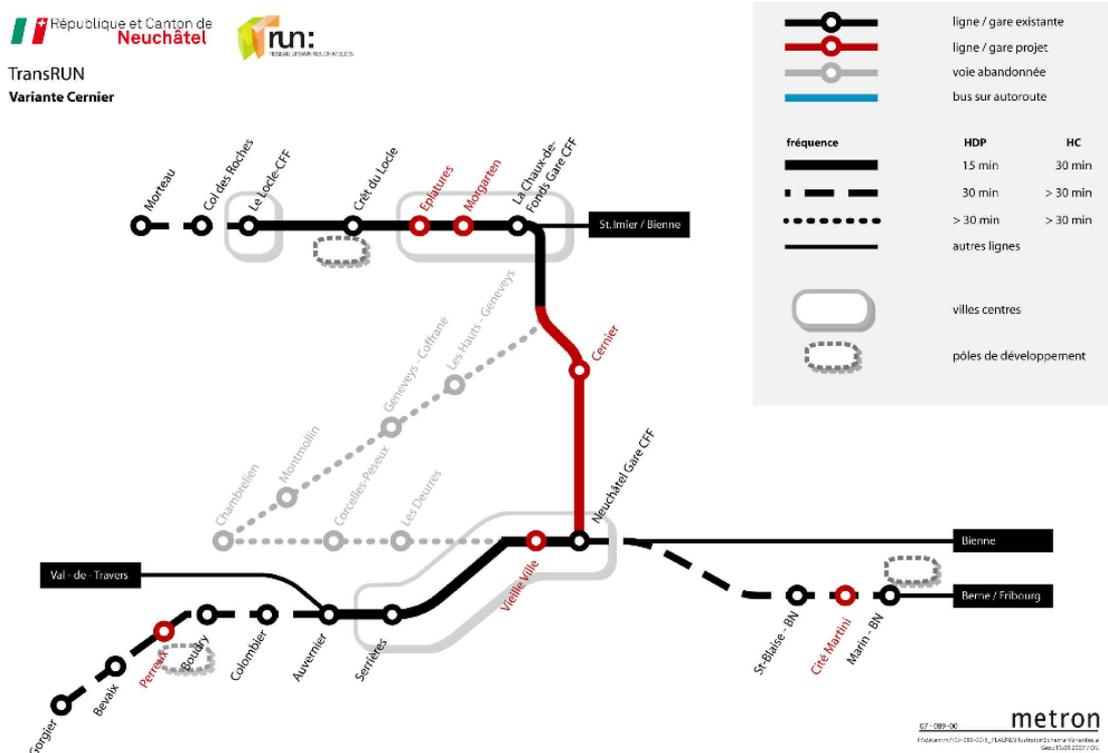
Au delà de cet axe urbain, le Val-de-Ruz occupe le centre du canton. Il partage une frontière avec quatre autres districts et interagit à des degrés divers avec plusieurs communes voisines, sans oublier ses contacts avec le vallon de St-Imier et son intégration (pour l'instant partielle) dans le Parc Régional Chasseral.

UNE IDENTITÉ À PRÉSERVER DANS L'ARC JURASSIEN

Le Val-de-Ruz possède une identité et une spécificité jurassienne qu'il peut faire valoir au-delà des limites cantonales, et même nationales, notamment en matière de tourisme. Pour y parvenir, il est nécessaire que le Val-de-Ruz sauvegarde de manière concertée son patrimoine et les atouts qui font son charme, et développe au niveau régional une stratégie et une communication cohérente.

Le TransRUN

A l'avenir, le TransRUN promet des liaisons encore plus rapides : Lausanne ou Berne à moins d'une heure de Cernier !



DES INQUIÉTUDES INFONDÉES

Inévitablement et comme pour tout changement important, la perspective d'une fusion de communes génère un certain nombre d'incertitudes et de craintes parmi la population et les élus. L'enquête réalisée en automne 2009 en a mis quelques-unes en évidence, telles que la *perte d'identification des citoyens à leur commune* ou le *manque d'intérêt pour la politique communale*.⁵ Il convient de les aborder sans détour et d'en débattre tous ensemble, autorités et population.

PERTE D'IDENTITÉ ?

En cas de fusion, il s'agira de donner un nom à la nouvelle commune, et à ses habitants, noms dans lesquels ils doivent se reconnaître. Pour autant, les noms des villages, et les éléments qui participent à leur identité, ne disparaissent pas. Un habitant de Boudevilliers restera un « Malabar ». De même, les sociétés locales n'ont pas de raison de changer de nom: la FSG Fontaines ou la fanfare l'Espérance de Coffrane continueront de s'appeler ainsi.

**Espérance de Coffrane et
des Geneveys-sur-Coffrane!**



⁵ COMPAS, Rapport d'experts – Rapport préliminaire sur l'enquête auprès de la population, décembre 2009

DÉFICIT DÉMOCRATIQUE ?

Les autorités exécutives et législatives verraient se réduire nettement le nombre de leurs membres en cas de fusion. Est-ce un problème ? Aujourd'hui, le Val-de-Ruz mobilise 80 conseillers communaux et 385 conseillers généraux pour traiter, simultanément et en divers lieux, des mêmes problèmes. Les communes peinent à trouver des volontaires disposant du temps et des compétences nécessaires pour faire face à des tâches exigeantes et gourmandes en temps. De fait, plusieurs conseils communaux et généraux sont incomplets à ce jour.

En réalité, l'autonomie communale se réduit comme peau de chagrin et la plupart des décisions importantes sont déjà prises au niveau régional, au travers des syndicats intercommunaux, voire au niveau cantonal. L'augmentation des interdépendances et de la complexité des problèmes à résoudre a déjà conduit les communes à multiplier les accords de collaboration, mais leur pilotage politique, par l'intermédiaire de conseillers communaux qui font la navette entre leur législatif et l'instance intercommunale, souffre d'une certaine lourdeur. Dans certains domaines techniques, il est de plus en plus souvent nécessaire de faire appel à des experts ou à des fonctionnaires cantonaux ou fédéraux, sans légitimité électorale et qui ignorent parfois les spécificités locales.

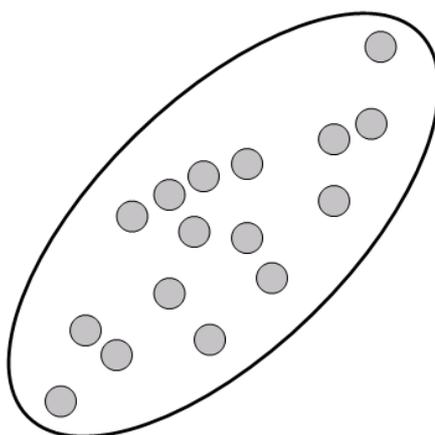
Au contraire, une commune unique munie d'une structure politique et administrative en adéquation avec les besoins d'aujourd'hui permettrait une gestion plus efficace et transparente des domaines d'action qui concernent le Val-de-Ruz, voire même de reconquérir une part d'autonomie cédée au canton.

SENTIMENT DE PROXIMITÉ ?

Il est bien agréable de disposer d'un bureau communal à deux pas de chez soi, surtout si l'on n'est pas très mobile. Il est rassurant de se dire que les membres des autorités locales se préoccupent du bien de chacun, et comprennent ses besoins parce qu'ils sont « du coin ».

Ces sentiments ne doivent pas changer. La réorganisation en commun de l'administration et des services communaux doit permettre de trouver des synergies et de gagner en efficacité, mais sans pénaliser la population. Un certain degré de centralisation sera probablement utile, mais l'accès aux prestations doit être garanti à tous, selon des modalités qui restent à définir (calendrier d'ouverture, rotation des bureaux, prestations à domicile, centralisation informatique des dossiers).

En ce qui concerne la représentativité de la population, il est permis d'inscrire dans la Convention de Fusion une disposition attribuant aux anciennes communes un quota au sein des nouvelles autorités pour une législature (ou plus), garantissant ainsi que les intérêts de tous les habitants seront pris en compte.



Disposition actuelle des administrations communales au Val-de-Ruz

DES PROJETS D'AVENIR

Quels avantages peut amener à la population une commune unique, que les communes actuelles ne pourraient pas lui apporter, ou plus difficilement ? Quels projets permettront à cette commune d'assurer à ses habitants une qualité de vie et un développement harmonieux ? Ce sont là des questions centrales de ce projet de fusion.

Dans le souci, déjà, de favoriser le développement de la région par une action concertée, les communes du Val-de-Ruz (ainsi que Brot-Dessous, qui s'est ensuite retirée) ont signé avec le canton de Neuchâtel le Contrat de région Val-de-Ruz en 2007⁶. Ce contrat énumère un certain nombre de mesures (18) destinées à concrétiser le projet de territoire, qui s'articule selon les axes suivants :

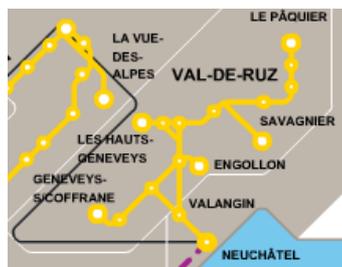
1. Développement concerté du territoire
2. Economie et mobilité
3. Services à la population – concept de région accueillante
4. Paysage

La plupart de ces mesures ont été démarrées, même si les processus décisionnels sont parfois laborieux. Il est évident que certaines de ces mesures, telles que la coordination de la gestion du territoire (1.1), la gestion des eaux (1.2), ou encore un schéma régional de collecte des déchets (4.3), seront réalisés de facto ou grandement facilités par une fusion. Plus encore, celle-ci devrait permettre d'élargir la vision de ce Contrat de région et de dynamiser sa réalisation.

Sur la base des éléments développés dans les chapitres précédents et suivant l'esprit du Contrat de région, plusieurs axes de développement de la dimension sociétale semblent se dégager :

LES TRANSPORTS

L'offre actuelle en transports publics est jugée insatisfaisante par un certain nombre d'habitants, en particulier au sud du Val-de-Ruz⁵. La future gare TransRUN dans le Val-de-Ruz donnera l'occasion de repenser le réseau des lignes de transport, mais en attendant il y a un certain nombre de points critiques à aborder (transports scolaires, Noctambus, etc.). Là aussi, une seule grande commune aura plus de poids et d'efficacité pour piloter cette réflexion avec les compagnies de transport que 16 communes défendant leurs intérêts en ordre dispersé.



Offre actuelle au Val-de-Ruz

Les actions visant à promouvoir la mobilité douce pourront être renforcées. On peut évoquer ici les itinéraires pédestres des Chemins Chouettes, mais aussi envisager d'étendre le réseau de pistes cyclables.

⁶ Réseau Urbain Neuchâtelois : Contrat de région Val-de-Ruz, 19 novembre 2007.



LE PAYSAGE

La qualité des paysages du Val-de-Ruz contribue indéniablement à son pouvoir d'attraction et à la qualité de vie de ses habitants. Cette richesse est menacée par la croissance démographique et la pression foncière⁷. Le danger existe d'un développement anarchique de zones villas dans chaque commune, provoquant le mitage du territoire. Une fusion permettrait d'établir plus rapidement et plus efficacement un Plan Directeur Régional visant à orienter le développement des équipements et des zones d'habitation dans l'intérêt de toute la région, et à préserver – voire reconstituer – les éléments caractéristiques du paysage (par exemple, les allées d'arbres le long des routes).

LES SERVICES À LA POPULATION

La crainte d'une diminution des services de proximité est présente chez les citoyens⁵, et la rationalisation de l'administration ne devra pas se faire au détriment de l'accès aux prestations et services. Les familles seront sensibles à la proximité des écoles, surtout pour les plus petits. Il y a également des attentes fortes concernant l'offre en crèches et l'accueil périscolaire.

Comme déjà mentionné, une fusion n'aura pas nécessairement d'impact sur les sociétés locales. On peut néanmoins envisager à l'avenir une meilleure coordination des manifestations et spectacles, ainsi qu'une politique de soutien plus uniforme et rationnelle, par exemple en privilégiant les sociétés formatrices.

D'autre part, on pourrait initier une réflexion sur les besoins et les attentes des personnes âgées dans le Val-de-Ruz (mobilité, soins à domicile, etc.).

L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Le thème des économies d'énergie devient de plus en plus préoccupant, aussi bien pour le citoyen que pour les autorités cantonales et fédérales (voir le programme SuisseEnergie). Une étude sur l'autonomie énergétique du Val-de-Ruz a été récemment réalisée par le bureau Planair et traite des énergies renouvelables telles que l'énergie éolienne (projet éolien régional) et le bois (chauffage au bois indigène). La mise en œuvre des objectifs d'autonomie énergétique suggérés par l'étude doit se faire nécessairement au niveau régional, et sera plus efficace avec une commune unique.

Il va sans dire que le choix de ces thèmes reflète une part de subjectivité et ne prétend pas être exhaustif. Dans le cadre des réflexions actuellement en cours sur une fusion des communes du Val-de-Ruz, cinq groupes de travail élaborent des scénarios de fonctionnement d'une éventuelle commune unique dans ses diverses tâches (administration, sécurité, enseignement, etc.). Ces scénarios, et le débat qu'ils alimenteront, permettront d'enrichir ces perspectives d'avenir pour le Val-de-Ruz. Par conséquent, ce document est appelé à évoluer en fonction du développement de la thématique sociétale au cours des prochains mois.

⁵ COMPAS, *Rapport d'experts – Rapport préliminaire sur l'enquête auprès de la population, décembre 2009*

⁷ *République et Canton de Neuchâtel, Projet de territoire, version 10, 15.3.2010, pp. 61-62*

Comité de fusion Val-de-Ruz

Administration communale
2053 Chézard-St-Martin

www.vaudruziens.ch